

Une association de soutien au démarrage d'entreprises : GENILEM

Autor(en): **Vogel, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **1 (2003)**

Heft 2: **Economie et entreprises**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une association de soutien au démarrage d'entreprises

GENILEM est une Association sans but lucratif dont l'objectif est d'accompagner les entreprises innovantes en démarrage. Ses membres sont représentatifs des milieux socio-économiques, politiques et civils de la région romande.

Par
**Daniel
Vogel**

Président
de GENILEM
Arc jurassien



GENILEM représente une structure de suivi au démarrage qui permet, dans de très nombreux cas, de compenser les lacunes des jeunes créateurs, de les soutenir moralement et de mesurer la progression de l'entreprise en démarrage.

GENILEM forme, sélectionne et accompagne les créateurs dans les phases délicates du démarrage de leur entreprise.



Pour apporter une solution concrète aux problématiques de démarrage et ainsi améliorer sensiblement les chances de succès des jeunes entreprises, GENILEM dispose en outre d'un réseau de parrains, de partenaires formé d'entreprises, d'industries et d'institutions régionales.

L'offre de GENILEM

GENILEM offre gratuitement ses services aux entreprises en création retenues pour bénéficier d'une aide. Suivi par GENILEM, un créateur reçoit des conseils en gestion et le suivi d'un programme de contrôle de sa trésorerie. Il ne lui est fourni aucun appui financier, tant il est vrai que la démarche de GENILEM favorise une judicieuse approche du marché et vise à activer les ventes, seules sources réelles de trésorerie en phase de démarrage.

GENILEM Arc jurassien a été créée le 21 février 2001 par l'ouverture de l'antenne de La Chaux-de-Fonds/Le Locle. Depuis avril 2002,

une deuxième antenne a été créée à Porrentruy sous l'égide de Créapole. Depuis sa fondation l'antenne Genilem de La Chaux-de-Fonds/Le Locle a répondu à 82 demandes d'aide et de conseils. Durant l'année 2002, deux entreprises sont suivies sur une base mensuelle durant trois ans, huit entreprises ont été suivies localement (entre trois et huit rencontres par entreprise).

Les types de projets

GENILEM suit tout type de projet innovant qu'elle juge capable de se faire une place sur son marché. Elle se fonde sur les critères touchant le produit, sa production, l'approche du marché, les finances et la volonté d'être performant et de faire équipe. Elle insiste sur l'ouverture au marché, sur la compétence de vente, sur une stratégie commerciale précise et sur une sélection ciblée de l'acheteur.

Le parcours du créateur au sein de GENILEM

- **Accueil, conseils avant démarrage**
Une prestation gratuite pour établir un premier diagnostic, acquérir une boîte à outils, entamer la collaboration avec des spécialistes.
- **Plan de formation**
Trois cours pour créateurs d'entreprise d'une durée de deux jours chacun sur les techniques de ventes, la création d'entreprise, l'élaboration d'un « business plan » et la gestion de l'entreprise en démarrage.
- **Plan d'affaires et première approche du marché**
- **Sélection du projet**
Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement, l'entrepreneur doit se soumettre à un processus d'affinement de son projet afin d'être à même de se lancer. Il est suivi pour développer son plan d'affaires et qualifier son marché. Les projets les plus matures sont sélectionnés dans le cadre d'un entretien. Le jugement porte sur l'idée, qui doit être suffisamment forte et novatrice, sur la stratégie adoptée, sur la solidité de l'équipe et sur ses compétences ainsi que sur la stratégie commerciale développée.
- **Accompagnement**
L'entreprise sélectionnée est accompagnée gratuitement par GENILEM durant trois ans.